

**COMPTE-RENDU DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 30 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le 30 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Michèle MOREL, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2015.

**PRÉSENTS** : Michèle MOREL, Stéphane BREUIL, Monique RENAUD, Jacky DUPRÉ, Michel-Claude RENAULT, Claude ALBANESE (à partir de 20 h 20), Raymond COUPLET, Bernard MARIE-TRIDEAU, Monique LENORMAND, Evelyne DEVIERRE, Stéphane RANALLETTA, Sophie JACQUES, Gwenaëlle GUÉLIN, Sylvie MAYEUR, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT, Jean-Pierre GAUVRIT, Claudette MÉNARD.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Jacques LYS, pouvoir à Michèle MOREL  
Christelle JEANPERT, pouvoir à Stéphane RANALLETTA  
Véronique BESNIER, pouvoir à Laurent LAMBROT  
Diane BRÉJON, pouvoir à Dominique VAUVELLE  
Claude ALBANESE (jusqu'à 20 h 20)  
Pauline GROUSSET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monique RENAUD

---

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 mars 2015 est approuvé par 16 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » (Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT et Diane BRÉJON) et 1 « ABSTENTION » (Jean-Pierre GAUVRIT).

**2015 / 10 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 sur le budget primitif 2015.**

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Monsieur l'Adjoint au Maire chargé du « Budget et des Finances » rappelle que le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2014 présente :

**Un excédent cumulé de 621 751,63 €**

Il convient d'affecter ce solde d'exécution au budget primitif 2015.

- en section d'investissement pour financer les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2015,
- en excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal, par 16 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » (Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT et Diane BRÉJON) et 1 « ABSTENTION » (Jean-Pierre GAUVRIT), décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2014 comme suit :

- en section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », la somme de 491 751,63 €
- en section de fonctionnement, au compte 002 « excédents antérieurs reportés », la somme de 130 000 €.

### **2015 / 11 – Budget primitif 2015.**

*(Rapporteur : Stéphane BREUIL)*

Monsieur l'Adjoint au Maire chargé du « Budget et des Finances » présente le budget primitif de 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Pour la section de FONCTIONNEMENT : .....2 298 900,00 €

Pour la section d'INVESTISSEMENT : .....1 307 900,00 €

Le Conseil Municipal, par 17 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE » (Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT, Diane BRÉJON, Jean-Pierre GAUVRIT), adopte le budget primitif de l'exercice 2015.

### **2015 / 12 – Fiscalité 2015.**

*(Rapporteur : Stéphane BREUIL)*

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2015 s'élève à 1 364 203,00 €.

Monsieur l'Adjoint au Maire chargé du « Budget et des Finances » propose, pour 2015, de fixer les taxes d'habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie comme suit :

	Base prévisionnelle	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	4 408 000	12,32 %	543 066 €
Taxe foncière bâtie	3 009 000	25,44 %	765 490 €
Taxe foncière non bâtie	79 700	69,82 %	55 647 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 364 203 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les taux d'imposition pour 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation ..... 12,32 %
- Taxe foncière..... 25,44 %
- Taxe foncière non bâtie ..... 69,82 %

### **2015 / 13 – Attribution des subventions aux associations pour 2015.**

*(Rapporteur : Stéphane RANALLETTA)*

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2015 comme suit :

		VOTES		
		Pour	Contre	Abstention
A.S.B. Football (1 <sup>ère</sup> tranche)	1 620,00 €	22	0	0
A.C.C.A. (chasse)	500,00 €	22	0	0
Amicale Boule Breuillet	850,00 €	22	0	0
Atelier Floral	500,00 €	22	0	0
Atelier de peinture	310,00 €	22	0	0
Badminton	300,00 €	22	0	0
BMX Breuillet	1 100,00 €	22	0	0
Breuillet Auto Retro Passion	350,00 €	22	0	0
C.A.F.B.	3 000,00 €	21	1 (J-P Gauvrit)	0
Ensemble vocal « Grain de Phonie »	800,00 €	22	0	0
Club Loisirs et Temps Libre	550,00 €	22	0	0
Fêtes Romanes	400,00 €	22	0	0
F.N.A.C.A.	230,00 €	22	0	0
G.V. Plaisir et forme	1 070,00 €	22	0	0
L'Espic Equitation Loisirs	300,00 €	22	0	0
L'Heure des Drôles	500,00 €	22	0	0
Tennis Club	1 430,00 €	22	0	0
Tonik'Sport	400,00 €	22	0	0
Twirling Club	2 360,00 €	22	0	0
Refuge « Les amis des bêtes »	240,00 €	21	0	1 (S. Jacques)
Association Jeunes Pompiers Pays Royannais	100,00 €	21	0	1 (S. Jacques)
Groupement des Pensionnés de la Marine Marchande	50,00 €	20	0	2 (S. Jacques, S. Mayeur)
Chambre des Métiers La Rochelle (7 élèves)	140,00 €	22	0	0
Amicale des Donneurs de Sang	100,00 €	21	0	1 (S. Jacques)
École Chiens-guides d'Aveugles	50,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
La Ligue contre le cancer	50,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Les Restaurants du Cœur	250,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Mutilés du travail	25,00 €	21	0	1 (S. Jacques)
NAFSEP (Sclérose en plaque)	40,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Sauvetage en mer (SNSM)	100,00 €	21	1 (S. Jacques)	0

		VOTES		
		Pour	Contre	Abstention
Maison du protestantisme	100,00 €	16	0	6 (S. Jacques, S. Mayeur, D. Vauvelle, V. Besnier, L. Lambrot, D. Bréjon)
SOS Mucoviscidose	50,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Royan Solidarité	200,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Prévention routière	50,00	21	1 (S. Jacques)	0
Maison Familiale Rurale CHERVES (1 élève)	20,00 €	22	0	0
Secours catholique	50,00 €	20	0	2 (S. Jacques, L. Lambrot)
Association Paralysés de France 17	50,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Urgences Hôpital de Royan (Accueil des enfants)	50,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Parrainage 17	100,00 €	21	1 (S. Jacques)	0
Clowns stéthoscopes	50,00 €	21	1 (S. Jacques)	0

**2015 / 14 – Attribution de la subvention 2015 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).**

*(Rapporteur : Michèle MOREL)*

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire propose d'attribuer une subvention de 4 500,00 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer une subvention de 4 500,00 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2015.

**2015 / 15 – Autorisation de signature de la convention d'occupation précaire du domaine public avec la société « ACRO JUNGLE PARC ».**

*(Rapporteur : Michèle MOREL)*

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 21 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (Bernard MARIE-TRIDEAU), décide de retirer cette délibération.